

Fiche signalétique

Agral 90

Date de publication : 19/11/2007 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Agral 90

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Dérivés éthoxylés du nonylphénol	90 – 95	15 mg/m ³	68412-54-4
Alcool isobutylique	5 – 10	150 mg/m ³	78-83-1

Synonymes : Inconnus.

Nom chimique : Dérivé éthoxylé du nonylphénol.

Usage du produit : Surfactant non ionique agricole.

Numéro d'homologation : 24725 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Sommaire d'urgence : Peut causer une grave irritation des yeux. Peut irriter la peau et le système respiratoire.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Si la victime n'est pas sans connaissance et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. **NE PAS FAIRE VOMIR**. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissements; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : > 45 °C (TCC).

Température d'auto-ignition : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (inférieure) : 1,8 %.

Limite d'inflammabilité (supérieure) : 10,6 %.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec. Le jet d'eau peut disperser les flammes.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement. Pulvériser de l'eau sur les contenants exposés aux flammes afin de les refroidir et de réduire la pression.

Autres risques d'incendie ou de feu : Inconnus.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Déversements, fuites ou dégagements : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser. Les surfaces dans la zone de déversement peuvent être glissantes; nettoyer immédiatement les déversements avant de marcher dans la zone de déversement.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et les animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Ne pas exposer à des températures dépassant 40 °C pendant des périodes prolongées.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

Équipement de protection supplémentaire : N'est pas exigé.

Vérifications techniques : Assurer une extraction d'air local ou une ventilation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide incolore transparent.

Odeur : Légère odeur sucrée.

Poids volumique apparent : 1,03 à 25 °C.

Point d'ébullition : > 108 °C.

Point de fusion : Non déterminé.

Solubilité (eau) : Miscible.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 6,5 à 7,5.

% volatile : < 10 %.

Taux d'évaporation : Non déterminé.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : 10.

Densité de vapeur (air=1) : 2,55.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Les sources de très grande chaleur ou d'ignition et l'entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.

Matières incompatibles : Oxydants forts.

Produit(s) de décomposition dangereux : Des oxydes de carbone et des gaz possiblement irritants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Peut causer une irritation grave des yeux. Peut irriter la peau et le système respiratoire.

Données toxicologiques

Alcool isobutylique

DL₅₀ orale (rat) : 2 460 mg/kg

DL₅₀ cutanée (lapin) : 4 240 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) = 8 000 ppm pendant 4heures

Inhalation : Le brouillard de pulvérisation peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires; peut aussi provoquer une toux, des éternuements et un essoufflement.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée et répétée peut provoquer une irritation, des rougeurs, une enflure et une dermatite.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation grave des yeux. Peut provoquer des rougeurs et endommager les tissus.

Ingestion : Faible toxicité aiguë orale. Peut provoquer des nausées, de la diarrhée et des crampes abdominales.

Effets chroniques : Le contact avec la peau peut aggraver les affections cutanées préexistantes. L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut aggraver les affections respiratoires préexistantes.

Cancérogénicité : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérigènes par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Il n'y a pas de preuve que ce produit a un pouvoir mutagène.

Tératogénicité : Il n'y a pas de preuve que ce produit a un pouvoir tératogène.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Toxique pour la vie aquatique à de faibles concentrations.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

Persistance et dégradation : Inconnues.

13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.